80e ANNEE. — N° 140.

VENDREDI 29 NOVEMBRE 1940.

30 c.

Journal du Lot

30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

La Maison commune

A propos des récentes déclarations faites à Lyon par le Chef de l'Etat sur les projets de la réforme municipale, notre confrère du Journal des Débats *présente une série d'observations très justes et très intéressantes sur « la nécessité de nettoyer les maisons communes ».*

Les Maisons communes ?...

Ce sont les Mairies que notre confrère veut dire. On pourrait aisément s'y tromper tant il serait difficile de les reconnaître sous cette ancienne et touchante appellation que beaucoup d'entre elles avaient depuis longtemps cessé de mériter et auxquelles on ne la donnait encore parfois que par dérision.

Maison commune ! Oui, voilà bien ce que la Mairie aurait dû toujours être pour les habitants de la même cité. Un lien entre eux, un endroit où il n'aurait dû être question, où l'on n'aurait dû avoir souci que de leurs affaires et de leurs intérêts communs, quelque chose comme un foyer familial que chaque citoyen de la ville pouvait considérer comme un chez-soi.

Entre ce qu'elle aurait dû être et ce qu'elle était devenue en beaucoup d'endroits, la différence était telle que c'était exactement le contraire. Là encore, la « politique » conçue et pratiquée comme une lutte entre citoyens avait fait son œuvre d'empoisonnement. Il y avait des vainqueurs et des vaincus. Les premiers s'emparaient de la Mairie en triomphateurs ; les seconds en étaient expulsés. Au lieu de rester la « Maison commune », où l'on s'entend pour bien administrer les choses de la cité, cette Mairie devenait l'enjeu des batailles électorales où les disputes étaient soigneusement entretenues et d'où rayonnaient toutes les discordes !

On n'a pas pu oublier que la vie publique, telle que nos mœurs politiques l'avaient faite, était une sorte de bataille permanente où des clans organisés en vue de la bagarre se disputaient le pouvoir pour s'en réserver les avantages. Dans le plan de campagne de chaque parti, la conquête de la Mairie avait beaucoup d'importance. Elle était le centre de toute bonne stratégie électorale. En s'en emparant, on disposait d'une excellente position de départ pour les actions offensives suivantes, grâce auxquelles on pouvait plus facilement conquérir le canton, puis l'arrondissement. Une fois bien installé à la Mairie, un parti préparait la suite de ses opérations agressives.

On sait quelle était jusque dans les campagnes l'âpreté des compétitions pour « arriver » à la Mairie et la persistance des ressentiments qui en résultaient. On sait aussi — et j'en connais quelques fameux exemples en certaines grandes villes que l'on vient de nettoyer — combien les pouvoirs municipaux bien maniés permettent de favoriser les uns et de vexer les autres, d'encourager les bons qui sont les amis et de punir les mauvais qui sont les adversaires.

Nul besoin de rappeler les scandales de Marseille ni ceux de certain centre important de notre région. L'incurie, le désordre, la gabégie bien organisée y étaient des moyens de se maintenir, d'accroître sa clientèle et d'augmenter le nombre de ses partisans, qui devenaient des sortes de complices.

L'Officiel publie souvent des cas typiques comme celui de ce maire de Champigny, révoqué « pour avoir commis des irrégularités graves en sa qualité de receveur municipal de Puteaux » (deux communes communistes). Etre receveur municipal de celle-ci ne l'empêchait pas d'être maire de celle-là, où il avait d'ailleurs les pires difficultés avec son propre receveur municipal, emprisonné pour détournements de fonds publics : 3 ou 4 millions.

Comme l'écrit notre confrère, le renouvellement des administrations municipales est mieux qu'un acte politique, c'est un acte de justice destiné à restaurer la notion de probité. Et l'on éprouve quelque réconfort à voir l'épuration massive qui se poursuit.

Mais pour ne s'en tenir que sur un terrain plus général, toute réforme sera bonne qui rendra à l'administration municipale le caractère bienfaisant qu'elle n'aurait jamais dû perdre. La Mairie n'est pas faite pour qu'on se batte autour d'elle. Elle doit redevenir la maison de tous, la Maison commune !

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Les noms des rues.

Il paraît que le Préfet des Bouches-du-Rhône vient d'adresser aux maires de son département une circulaire les invitant à « réviser le nom des rues ».

Voilà qui peut donner à réfléchir aux habitants de presque toutes les communes de France parce que, dans presque toutes, la manie partisane avait inspiré les mêmes sottises. A Cahors, peut-être, a-t-elle moins sévi qu'ailleurs, mais tout de même on n'en a pas été complètement exempt.

Ce n'est pas rien que le nom des rues et comme cela doit durer longtemps, il faut se méfier des emballements d'un jour avant de les donner et surtout de les changer. Et puis beaucoup d'entre eux avaient un rapport étroit avec l'histoire de la cité ou avec quelque particularité locale. D'autres rappelaient les métiers qui s'y pratiquaient autrefois. Cela faisait persister, à travers les changements, le souvenir des vieilles époques et inculquait un peu de respect et d'amitié pour cette ville où avaient vécu tant de générations.

Enfin, jusqu'à ces dernières années, il était admis qu'on ne donnait pas à une rue le nom d'une personnalité, tant que celle-ci était vivante. Et même on attendait toujours un certain temps pour laisser se « décanter » sa célébrité toute neuve. Cette simple précaution préservait les baptiseurs des enthousiasmes irréfléchis. Croyez-vous, par exemple, que si quatre ou cinq ans de réflexion leur avaient été imposés, dix ou quinze villes en France auraient inscrit le nom de Roger Salengro sur leurs rues, places ou avenues ?...

Et puis, pour être originale, il faut qu'une ville reste personnelle, qu'elle reste « locale ». Il y a des noms qui, à force d'être généraux, sont banals et, si l'on peut dire, qui ne se rattachent nulle part.

Dire les Champs-Elysées, c'est Paris ; la Canebière, c'est Marseille ; les Terreaux, c'est Lyon ; la place des Arènes, c'est Nimes ; les Alyscamps, c'est Arles ; les Quinconces, c'est Bordeaux !

Mais si vous dites place Aristide-Briand ou avenue Jean-Jaurès, où est-ce ?

Plan et arrêtés, c'est kif-kif !

L'autre jour, à propos des réclamations que j'ai fait entendre ici sur la succession des sabotages qu'on a laissé s'accomplir à Cahors, un Cadurcien de vieille souche me disait que cela n'aurait pas dû être possible.

— Je vous assure, me disait-il, qu'on a établi, il y a quelque vingt ans, un beau plan d'urbanisme pour la ville de Cahors.

— Je le sais, lui dis-je. Je l'ai vu ce beau plan. Il est dans un tiroir. On l'a mis là quand il a été fait. Il y est resté. Il avait été bien conçu et il aurait dû empêcher bien des dommages, à peu près irréparables, que nous avons signalés. Mais, voilà, il en a été de ce plan comme des arrêtés municipaux de Cahors. *On ne l'a pas appliqué.* Vous savez comment ça se passe ! Personne ne se soucie ni des plans ni des arrêtés. Les administrés qu'ils pourraient gêner les violent délibérément, et, au besoin, s'en vantent en riant. Ceux qui les prennent font ça pour la forme, pour la frime, pour se mettre en règle avec la loi. Moyennant quoi, ils sont quittes et ne vont pas se donner des embêtements supplémentaires pour faire respecter les règles qu'ils ont édictées.

Appelez ça comme vous voudrez, bongarçonnisme, jemenfichisme, aquoibonisme, c'est peut-être très amusant. Seulement, c'est avec ce système généralisé que l'on a mené notre pays où il est !

Marseille bombardée par des avions britanniques

Une alerte a eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche à Marseille.

Cette alerte a été suivie d'un bombardement effectué par plusieurs avions britanniques qui survolèrent la ville et la région.

Un certain nombre de bombes, dont une vingtaine incendiaires, ont été lancées.

D'après les renseignements parvenus jusqu'ici, quatre femmes ont été tuées et cinq blessées. Trois immeubles, dont un en plein centre de la ville, ont subi d'importants dégâts.

L'examen des projectiles non éclatés et la découverte de tracts anti-italiens ne laissent aucun doute sur la nationalité des avions.

A la suite de ce fait, le gouvernement français a élevé une protestation énergique contre les procédés aussi inqualifiables qu'inattendus de l'aviation britannique et a demandé au gouvernement anglais des excuses et des réparations.

L'IMPRESSION EN FRANCE

Le public français a éprouvé une vive indignation en apprenant le raid inexplicable et inexpliqué que l'aviation britannique a fait sur la ville de Marseille. Pour le persuader qu'il s'agissait bien d'avions anglais, il a fallu les résultats de l'enquête immédiatement ordonnée : celle-ci a établi que les bombes non éclatées et les tracts anti-italiens semés en même temps que les engins meurtriers étaient bien d'origine britannique.

L'émotion douloureuse du public français s'est encore accentuée en apprenant que cet injustifiable bombardement avait fait d'innocentes victimes parmi la population et ce sentiment de violente réprobation est allé se propageant sur toute l'étendue du territoire.

Que signifie une telle agression sur la zone libre de notre pays et qu'aucune raison militaire ne saurait excuser ? Et pourquoi s'attaquer au port qui est notre principal débouché vers les pays d'outremer ?

Faut-il rappeler que, depuis l'armistice, la France est hors du conflit ? Elle en a scrupuleusement respecté les clauses et elle a fidèlement exécuté ses engagements. Le port de Marseille ne sert à aucune activité militaire, tout le monde le sait. Et il est exclusivement consacré aux trafics commerciaux.

Tout cela justifie la vigoureuse protestation que le gouvernement français a fait entendre à Londres où il a demandé des excuses et des réparations. Cette réponse, qui tarde à venir, aura bien de la peine à atténuer l'impression de révolte qui a secoué le public français.

SECOURS NATIONAL

Regarde moins ce que tu donnes
Que ce que tu devrais donner

Informations

Une déclaration de M. Berthelot

Au cours d'une entrevue avec les membres de la presse, M. Berthelot, ministre secrétaire d'Etat aux communications, a déclaré notamment : « Le trafic commercial sur rail ne dispose plus que de 55 % de ses moyens d'avant-guerre. La batellerie est très fortement endommagée. La circulation routière des transports représente 20 % de ce qu'elle était en 1939.

« Pour le charbon, produit de première nécessité, nous avons obtenu des résultats satisfaisants. Cela signifie-t-il que nous aurons, cet hiver, largement de quoi nous chauffer ?

« Quoi qu'il en soit, on peut être assuré, grâce au régime de priorité, que, s'il y a du charbon, il y en aura pour tout le monde. »

Au sujet du matériel ferroviaire, il a déclaré :

« Jusqu'à présent, les petits colis et le bétail ont pu circuler librement, mais s'ils devaient bientôt occuper un trop grand nombre de wagons, leur nombre devrait être diminué. Certains transports qui peuvent attendre seront provisoirement interdits. »

L'escadre britannique a quitté Gibraltar

Lundi matin, à 8 heures, l'escadre britannique a quitté Gibraltar.

Elle était composée de deux bâtiments de ligne, d'un croiseur, de deux transports d'avions, de neuf contre-torpilleurs, de trois sous-marins et de deux navires auxiliaires.

L'attitude de la Bulgarie

La visite de M. Draganoff, ministre de Bulgarie, à Berlin, a produit à Sofia une vive sensation. Etant donné que les ministres bulgares ne se rendront pas à Berlin en ce moment, le bruit courut que M. Draganoff serait porteur des protocoles concernant l'adhésion de la Bulgarie au pacte tripartite pour les soumettre à la signature des plénipotentiaires bulgares. Ces bruits sont toutefois démentis dans les milieux officiels, où l'on déclare que cette question n'est pas d'actualité.

Les hostilités italo-grecques

Un communiqué annonce que pendant toute la journée de lundi l'aviation italienne a exécuté, à l'intérieur du pays et exclusivement contre la population civile, des raids sur l'île de Céphalonie et sur Corfou. De son côté, la R.A.F. a violemment bombardé le port albanais de Durazzo, atteignant un bâtiment de 10.000 tonnes et un autre navire de moindre tonnage, des jetées, des entrepôts et des hangars où des incendies ont été observés.

EN PEU DE MOTS...

— Cinq bouchers de Montpellier qui ne voulaient pas livrer de la viande aux prix imposés ont été arrêtés.

— La Croix-Rouge Française a entrepris de confectionner, en moins d'un mois, plus de 110.000 colis de douceurs et de cigarettes pour les prisonniers.

— Le prince Saionji, homme d'Etat nippon, que le mikado consultait à chaque crise difficile, est mort près de Tokio. Il n'avait jamais cessé d'être le premier conseiller politique de son pays.

DIALOGUE

Pendant sa visite au chantier du tunnel de la Croix-Rousse, lors du voyage à Lyon, j'ai entendu, grâce au micro, le Maréchal Pétain s'entretenir avec un ouvrier, le chef du chantier. L'homme parlait tout le temps, comme s'il s'était promis de dire beaucoup de choses. Alors il y eut ce dialogue que je restitue, aussi fidèle que possible.

— Monsieur le Maréchal, j'étais à Tavannes.

— Ah ! vous étiez à Tavannes ? Quand le tunnel a brûlé ?

— Oui, Monsieur le Maréchal.

— Moi je n'y étais pas parce que ce n'était pas la place du général. Je vous félicite d'être là. Vous avez sur la poitrine tous les sacrements, je vois.

— Oui, Monsieur le Maréchal.

— La Croix de Guerre et une Médaille militaire dont vous devez être fier. Avez-vous des enfants ?

— Une fille, Monsieur le Maréchal.

— Une fille seulement ? Dommage que vous n'ayez pas plusieurs enfants, je suis sûr, gaillard et brave comme vous l'êtes, que vous les auriez très bien élevés.

— Monsieur le Maréchal, je représente ici tous les ouvriers du tunnel.

— Dites-leur que je suis avec eux. Quant à vous, cher camarade de Verdun, vous étiez au tunnel de Tavannes en 1917, vous êtes, aujourd'hui, au tunnel de la Croix-Rousse, décidément vous êtes prédestiné aux tunnels.

Tel fut le ton familier et affectueux de cet entretien. Le chef de chantier de la Croix-Rousse, le combattant de Verdun, l'ancien soldat qui a sur la poitrine « tous les sacrements », comme dit le Maréchal, cet homme n'oubliera pas de sitôt sa rencontre avec le Chef de l'Etat. On peut compter sur lui désormais pour faire aimer son illustre interlocuteur.

« Je fais don de ma personne à la France », a dit Pétain à l'heure la plus tragique de notre histoire contemporaine. On s'aperçoit à chaque jour qui passe que cela n'était pas une formule de rhétorique.

— Le vainqueur de Verdun qui, dans notre olympe militaire, partageait déjà, quoique vivant, la gloire de Foch et de Joffre, a été obligé de redescendre parmi nous, de quitter sa robe de lumière et de se refaire homme.

Réincarné, pour ainsi dire, il est entré peu à peu dans nos cœurs. Il en a chassé l'étonnement et s'y est installé, entre l'admiration et la reconnaissance.

PAN.

Chronique du Lot

LES HÉROS QUERCYNOIS.

Le Commandant Mézergues

II

Quand la Grande Guerre fut terminée, la vie de garnison fut bientôt insupportable à Mézergues qui demanda à partir pour le Maroc, où il contribua à créer l'aviation.

Le capitaine Bris, de Cahors, qui fut son camarade, pourrait dire la noble et fière conduite de Mézergues qui mérita les félicitations du maréchal Lyautey.

La guerre du Riff a éclaté. Abd-el-Krim a attaqué par surprise le 27 avril 1925. Guerre âpre, impitoyable où Fez est mis en grave péril. L'aviation fait des prodiges pour parer à l'insuffisance des troupes de terre. C'est alors que le maréchal Lyautey écrit cette phrase à retenir : « L'aviation a sauvé Fez ! L'aviation a sauvé le Maroc ! » Car là fut mise au point cette tactique d'accompagnement qui a donné des résultats décisifs.

En Haut-Atlas, là où l'on passe de la chaleur tropicale des plaines à la glace des neiges éternelles, jamais le fantassin ne s'est senti isolé et les cimes les plus élevées ont connu la visite efficace des disciples d'Armengaud et de Mézergues.

Donc Mézergues est au Maroc, comme commandant, sous les ordres du colonel Armengaud. Il est chef d'un groupe de trois escadrilles de bombardement à Meknès.

L'avion a pour but (un de ses nombreux rôles), de protéger nos petits postes de l'Ouergha. Elle opère de la manière suivante. Depuis l'aube jusqu'à la nuit, à raison d'au moins un avion à la fois, une permanence d'avions Bréguet est assurée autour des postes assaillis. Les avions mitraillent les Riffains et les accablent de bombes. Ils volent très bas, parfois plus bas que la crête des montagnes et les Riffains reçoivent ainsi des balles tirées de haut en bas.

Mézergues fut blessé une première fois à Berni-Derkoul. Puis, ce fut l'affaire du poste d'Aoulaï où Mézergues trouva la mort dans des circonstances glorieuses que notre confrère et ami, José Germain, a contées dans une page que nous voulons reproduire. La voici :

« Quatre escadrilles sont portées sur « un petit terrain avancé à Aïn-Dory « pour défendre ce poste d'Aoulaï en- « cerclé. Pendant quinze jours (quinze « jours !) l'aviation défendra ainsi ce « poste qu'on croyait perdu, impossible « à défendre et qu'on ne peut délivrer. « Heures sublimes !

« De nombreux équipages de Bréguet « sont blessés, plusieurs sont tués, vo- « lant toujours au ras du sol. Ils mitrail- « lent les obusiers des Riffains ou leurs « canons (car ils ont des canons !), jet- « tent à l'intérieur du poste des muni- « tions, des vivres, de la glace (il n'y a « pas d'eau), des pansements, des déco- « rations.

« C'est du 1er au 14 mai 1925 qu'a lieu « cette célèbre défense d'Aoulaï. Mézer- « gues en est, bien entendu, avec ses « trois escadrilles. Le 2 mai, il a été « blessé d'une balle dans le bras, non au « poste d'Aoulaï, mais au poste de Beni- « Derkoul, pareillement encerclé et où « se fit sauter, quelque temps plus tard, « l'héroïque et jeune chef de poste.

« Le colonel Armengaud l'a pris com- « me adjoint pour l'empêcher d'aller se « faire tuer. Sous prétexte de le laisser « se guérir, il l'empêche de voler. Mé- « zergues bout et ronge son frein. Il « étouffe !

« Enfin, le 2 mai, Armengaud l'a mis « chef de piste sur le très petit terrain « d'Aïn-Dory où il est nécessaire d'avoir « une main de fer pour faire respecter « par les équipages, les consignes de « piste et éviter ainsi les accidents. « Mais il sent bien qu'il ne peut plus « retenir Mézergues hors de lui, et lui « dit :

« — Allons, Mézergues, demain je « vous rend votre liberté. Vous serez « libre d'aller faire le sous-lieutenant.

« Le lendemain, c'est le 13 mai. Deux « colonnes cheminent à travers la mon- « tagne pour aller tenter de délivrer le « poste d'Aoulaï.

« Le colonel part avec un avion (pi- « lote, capitaine Bouscat ; observateur, « colonel Armengaud), comme avion « d'accompagnement de la première « colonne — celle de gauche.

« Le commandant Mézergues part avec « un autre avion (pilote, sergent Negrini, « celui-là même qui, quelques années « plus tard, devait se perdre dans « l'Océan, près des côtes de l'Amérique « du Sud, comme pilote de l'Aéropostale, « observateur, commandant Mézergues), « comme avion d'accompagnement de la « deuxième colonne — celle de droite.

« Mézergues exige que l'avion vole « très bas pour mieux voir les Riffains « et mieux protéger nos troupes en co- « lonne.

« Les deux avions restent en liaison. « Soudain le colonel Armengaud voit « celui de Mézergues faire demi-tour et « revenir vers le Sud, en direction de « Fez.

« Mézergues a reçu une balle en plei- « ne poitrine. Son pilote l'a ramené en « territoire de Tafront. De là, Mézer- « gues mourant est transporté en avion « sanitaire. Le maréchal Lyautey lui fait « remettre la cravate de commandeur « de la Légion d'honneur. Le poste est « délivré sauvé par les aviateurs d'Aïn- « Dory, mais Mézergues, le grand Mé- « zergues est mort et toutes les troupes « du Maroc sont en deuil. »

Quelques instants avant de survoler Aoulaï, Mézergues rédigea en volant le message suivant qu'il veut laisser tomber sur le poste : « 1 h. 50, commandant « Mézergues à commandant poste Aou- « laï, 1re colonne arrive à Arala ; 2e co- « lonne en marche sur Ourtzah, arme à « bretelle. Courage ! Vous allez être « délivrés ! »

Il n'eut pas le temps d'envoyer son message, le dernier, qu'on a retrouvé tâché de son sang, au fond de sa carlingue.

⁂

Telles sont rapidement résumées la vie et la mort héroïques de notre compatriote qui a donné l'une et l'autre au service du pays. Depuis, notre collaborateur salviacois, L. Chabert, a reçu de la digne veuve de ce vaillant, une lettre pathétique où elle s'étonne que la mémoire de son mari ne soit pas mieux gardée. Le service historique qui avait été créé au Ministère de l'Air et qui lui avait demandé tous documents et souvenirs sur Mézergues fut en effet supprimé en 1937.

Cependant, à titre d'hommage, le Général Vuillemin fit donner le nom de « promotion Mézergues » à la promotion des élèves de l'école de l'air de 1938.

Nous avons dit comment la guerre était venue empêcher le projet du docteur Cambornac qui voulait faire ériger un buste à Mézergues sur une place de ce Salviac, ou il avait vécu enfant et d'où il était parti pour la gloire et la mort.

Ce projet et d'autres sont à reprendre. Cahors, qui voulait appeler l'aérodrome de Labéraudie « aérodrome commandant Mézergues », ne manquera pas de s'associer à la juste commémoration de ce héros quercynois. Nous ne sommes plus assez riches pour nous payer le luxe d'être oublieux et ingrats.

CHRONIQUE DES LORRAINS

Après un court voyage d'inspection dans différentes communes d'accueil du département du Lot, il nous est apparu que la création pour les Lorrains d'un bureau de renseignements et d'entr'aide serait de la plus haute utilité pour tous nos compatriotes. Le fonctionnement de ce bureau permettra aux familles lorraines dispersées dans le département et dans les autres régions de France de se retrouver, de leur faire connaître la résidence actuelle des maires et curés de leur commune d'origine, d'organiser si possible le regroupement des communes dispersées, de faciliter le placement des ouvriers et cultivateurs, de recueillir les doléances et desiderata de toute sorte, de nous permettre enfin de visiter les différents groupes et surtout les isolés du département pour leur procurer l'assistance matérielle et religieuse. Pour le moment, il nous importe que nous soit communiquée au plus tôt la liste de tous les Lorrains accueillis dans le département du Lot. Que, dans chaque commune d'accueil, un correspondant lorrain (maire, curé, instituteur, ou tout autre chef de groupe ou homme de confiance) veuille bien d'urgence confectionner la liste complète des Lorrains hébergés dans la commune ou aux environs (nom, prénom, date et lieu de naissance, profession, domicile en Lorraine, domicile actuel) et nous la faire parvenir aussitôt. Que les lecteurs de ce journal qui connaissent des Lorrains isolés veuillent bien leur communiquer cet avis en les priant de nous envoyer les mêmes indications. Dès que nous serons en possession de la liste complète des Lorrains, il nous sera aisé de répondre à toutes les demandes et d'établir le trait d'union entre les groupes dispersés. Il est bien entendu que ce service sera gratuit ; il suffira de joindre à toute demande de renseignement un timbre pour la réponse. Nous espérons que cet appel sera entendu et qu'avec la bonne volonté de tous, il nous sera possible de rendre de grands services à tous nos chers compatriotes et d'adoucir leur sort. — Abbé P. HINSBERGER, *Curé de Richemont*, 8, Place Saint-Pierre, Gourdon (Lot).

SECOURS NATIONAL

La vente des portraits de M. le Maréchal Pétain au profit du Secours National est prolongée jusqu'au 8 décembre.

La faible quantité d'effigies qui avait été mise à la disposition du délégué départemental n'avait pas permis de satisfaire toutes les demandes et un certain nombre de maires s'étaient plaints d'être insuffisamment pourvus. Nous les informons que nous tenons à leur disposition le stock qui leur sera nécessaire. D'office, nous en adresserons aux communes qui avaient déjà formulé une demande.

Nous sommes heureux de constater avec quel élan il a été répondu à l'émouvant appel du Chef de l'Etat. Nous publierons plus tard des chiffres détaillés ; nous nous bornons simplement à indiquer qu'à l'heure actuelle le *total de la collecte départementale atteint* 125.000 *fr.*

Un pareil chiffre, qui grossira encore, fait honneur à la compréhension et à la générosité de nos compatriotes. Du fond du cœur, à tous, merci pour les malheureux.

Pour nos prisonniers de guerre

Une nouvelle facilité : l'envoi des colis postaux les dimanches et jours fériés.

La S.N.C.F. communique que, désormais, les colis postaux gratuits de 5 kg., destinés aux prisonniers de guerre français, pourront être remis, pour expédition, les dimanches et jours fériés, aux guichets des bagages de toutes les gares.

Elle rappelle qu'en semaine, ces mêmes colis sont acceptés exclusivement :

— dans les gares ouvertes au service Grande Vitesse, aux guichets « Messageries » ;

— dans les bureaux de ville S.N.C.F. ;

— dans les bureaux des correspondants officiels S.N.C.F. des localités sans gares ;

— dans les bureaux de poste des localités rurales ouvertes au service des colis postaux ordinaires.

GROUPEMENT D'ACHAT ET DE RÉPARTITION DE LA VIANDE

Le groupement départemental d'achat et de répartition de la viande communique :

MM. les bouchers et charcutiers du département qui n'ont pas encore demandé leurs bons de réapprovisionnement sont priés d'adresser au Groupement départemental, 48, rue Labarre, à Cahors, pour le 3 décembre au plus tard :

a) une copie signée du relevé des déclarations faites par eux pour le paiement de la taxe à l'abatage, pendant la période du 1er octobre au 30 novembre 1940.

Cette copie devra mentionner par catégorie les animaux abattus et les poids nets constatés ;

b) tous les tickets bleus ou gris en leur possession au 30 novembre. L'expédition de ces tickets au Groupement devra être effectuée à raison de 1.000 tickets par enveloppe et le reliquat dans une enveloppe indiquant la quantité supplémentaire.

A la date du 3 décembre, les tickets bleus ou gris ne seront plus repris par le Groupement, et aucun achat ne pourra être effectué sous peine de confiscation si l'acheteur n'est pas en possession du bon de réapprovisionnement pour décembre, établi par ses soins et visé par l'Intendance.

Les acheteurs de bétail sollicitant une autorisation pour les départements extérieurs, pour le mois de janvier, doivent en faire la demande avant le 3 décembre.

Le Président.

La fabrication des piquettes en 1940

Les viticulteurs du Lot, dont la récolte globale de l'année en cours dépasse 100 hectolitres de vin, domiciliés dans les communes ci-après désignées et qui ont souscrit une demande aux fins d'autorisation avant le 31 août 1940, sont autorisés en 1940 à préparer des piquettes pour leur consommation personnelle ou domestique :

Dans le canton de Cahors, la commune de Cahors.

Dans le canton de Catus, les communes de Crayssac, Saint-Médard, Catus et Labastide-du-Vert.

Dans le canton de Luzech, les communes de Anglars, Juillac, Bélaye, Gaillac, Douelle, Lacapelle-Cabanac, Luzech, Parnac, Saint-Vincent-Rive-d'Olt.

Dans le canton de Montcuq, les communes de Bagat et de Le Boulvé.

Dans le canton de Puy-l'Evêque, les communes de Duravel, Lagardelle, Pescadoires, Prayssac, Puy-l'Evêque et Vire.

Le Salon de coiffure
NINY et ROGER
5, *rue Wilson, CAHORS*
réapprovisionné en produits
ELISABETH ARDEN
expédie toute commande dans le département

CAHORS

Pour le régionalisme

Une importante réunion s'est tenue à la Préfecture, sous la présidence de M. le Préfet, pour constituer une commission dont le rôle sera de favoriser la renaissance du régionalisme sous toutes ses formes. C'est-à-dire le réveil de l'activité provinciale et locale dans la France restaurée.

Y assistaient une quarantaine de membres choisis parmi les personnalités les plus représentatives du département, c'est-à-dire parmi celles qui se sont déjà dépensées de toutes manières au service de cette cause.

M. le Préfet a donné connaissance à l'assemblée des intentions du gouvernement qui s'expriment dans une circulaire indiquant à la fois le but et les moyens.

Puis procédant par ordre l'assemblée discute point par point les moyens de réaliser le programme dont elle est chargée.

De nombreuses et importantes décisions sont prises dont nous parlerons avec le détail qui convient.

LA QUESTION DU LAIT

Prenons des précautions pour révéler aux Cadurciens ce qu'ils savent tous, ou à peu près. C'est du ravitaillement de la population en lait que je veux parler.

Avec tous les ménagements qui conviennent, sans toucher à rien ni à personne qui soit « tabou », et sans entrer dans aucune autre précision, peut-être nous sera-t-il permis de dire que « *ça ne va pas* » !

A cause de quoi ? Ce n'est pas notre affaire ici de le rechercher ni pourquoi, — comme le savent bien des gens, — on est obligé d'aller à Montauban quérir ce que l'on pourrait peut-être trouver ailleurs.

Bornons-nous à formuler le vœu qui est celui de tant de gens et qu'on ne supprime pas en l'empêchant de s'exprimer : il consiste bien simplement à réclamer qu'on s'efforce de satisfaire aussi régulièrement que possible aux nécessités même réduites de ceux qui ont besoin de lait.

LA DÉFENSE PASSIVE

Le public est informé que les prescriptions de défense passive sont toujours en vigueur.

En conséquence, l'éclairage privé doit toujours rester invisible de l'extérieur d'une manière absolue.

L'éclairage des magasins devra être éteint à 20 heures.

L'éclairage des cafés, restaurants pourra être maintenu jusqu'à la fermeture de ces établissements, mais les lampes devront être voilées du côté de la rue par un écran opaque.

Toutes les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées.

La vaccination antitétanique obligatoire

Le « Journal Officiel » publie une loi déclarant notamment :

« La vaccination antitétanique, par l'anatoxine, est désormais obligatoire. Elle est pratiquée en même temps et dans les mêmes conditions que la vaccination antidyphtérique.

« D'autre part, la vaccination antityphoïdique est obligatoire pour tout adolescent entrant dans un camp de jeunesse. »

Amicale Bouliste des Badernes

Réunion générale samedi 30 novembre 1940, à 20 h. 30. Ordre du jour : Concours de « La Dépêche ». Certaines questions importantes devant être traitées, le Bureau compte sur la présence de tous ses membres.

Pas de pâtisserie pendant 4 jours

Le « Journal Officiel » publie une loi qui modifie les dispositions actuellement en vigueur réglementant la fabrication et la vente de la pâtisserie, de la confiserie et de la biscuiterie.

Désormais, c'est 4 jours par semaine, au lieu de trois (les lundi, mardi, mercredi et jeudi), à l'exception des jours fériés que la vente, la mise en vente et la consommation dans les lieux publics de la confiserie, biscuiterie et pâtisserie seront interdites sous toutes leurs formes.

La vente des lapins et des volailles

Aux termes d'un rectificatif paru au « Journal Officiel » de dimanche matin est reportée l'interdiction de la mise en vente des volailles, lapins, les jours de vente de la viande de charcuterie.

La vente des volailles et lapins, qui pouvait avoir lieu jusqu'alors trois jours par semaine, est donc désormais autorisée un quatrième jour.

Les jours de vente, comme on sait, sont fixés par décision préfectorale dans chaque département.

ALIMENTATION ET SANTÉ PUBLIQUE

M. Caziot, ministre-secrétaire d'Etat à l'agriculture, a présidé, lundi, l'assemblée générale annuelle de l'Union du Sud-Est des Syndicats agricoles.

Dans le discours qu'il a prononcé, M. Caziot a fait connaître que la récolte du blé a été mauvaise dans la zone libre.

Pour faire face aux besoins des départements méridionaux, il est nécessaire, a-t-il dit, d'amener en zone non occupée plus de 8 millions de quintaux de la zone occupée, soit environ 30.000 wagons de 15 tonnes.

D'autre part, la qualité de nos blés est médiocre et le rendement de la farine est très inférieur à celui de l'an dernier.

Hélas ! tous les consommateurs, dans notre région, s'en sont bien rendu compte, et c'est pourquoi ils approuvent hautement M. Caziot quand il déclare que « tout le blé et tout le seigle doivent être réservés à l'alimentation humaine ».

D'autre part, il faut également empêcher les agissements des accapareurs, des spéculateurs : à ce sujet, le ministre de l'agriculture a affirmé que tout stockage clandestin serait réprimé.

Jusqu'à cette heure, dans notre région, aucune manœuvre frauduleuse n'a été signalée, mais il appartient au service chargé du ravitaillement de prendre toutes mesures pour qu'il ne s'en produise pas.

C'est une question d'alimentation et de santé publique ; elle doit être, avant tout, assurée. Ayons confiance !

L. B.

LÉGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS DU LOT (1914-18) (1939-40)

Pour répondre au désir du Maréchal Pétain, chef de la Légion française, les Combattants de la Guerre 1939-40 sont priés d'assister à une réunion d'information qui aura lieu le vendredi 29 courant, à 20 h. 30, dans la salle de réunion du Conseil Municipal, Mairie de Cahors.

Le Bureau provisoire de la Légion du Lot fait appel à l'activité et au dévouement de tous les Combattants pour contribuer au redressement matériel et moral de notre Pays. Dans la Légion, toutes les fonctions sont assurées à titre bénévole, y compris celle du Président départemental.

LYCÉE GAMBETTA

Baccalauréat. — Les élèves admis dans la section A seconde, qui se présenteront au Baccalauréat aux sessions de l'année 1941, pourront, sur demande formulée au moment de leur inscription à l'examen, être interrogés à l'oral sur une deuxième langue vivante.

Cette interrogation sera considérée comme interrogation complémentaire, et, conformément au règlement en vigueur, la note obtenue à cette épreuve n'entrera en ligne de compte dans le total des points qu'autant qu'elle dépassera la moyenne.

Tribunal correctionnel

Dans son audience de vendredi, le siège du ministère public, étant occupé par M. Gouyon, substitut, le tribunal a rendu les jugements suivants :

Chez les nomades. — Au cours d'une perquisition opérée dans le campement de nomades installé aux portes de Cahors, la police découvrit de nombreux objets qui provenaient de vols.

Cinq nomades furent inculpés, un seul est condamné. C'est le nommé Antoine Mathurin, qui est condamné à 4 mois de prison ; ses quatre camarades sont relaxés.

Relaxé. — M. Albert Bouche, industriel, réfugié à Lalbenque, était inculpé de recel d'objets dont la provenance était douteuse. Le tribunal prononce l'acquittement de M. Bouche.

Vol. — Le nommé Fernand Pabot, ouvrier boulanger au service de M. Sors, à Cahors, est inculpé de vols au préjudice de son patron. Il est condamné à 4 mois de prison.

Les détrousseurs de troncs. — Jean-Baptiste Liffaut, boucher à Caylus (Tarn-et-Garonne), s'est introduit, pendant la nuit, dans l'Eglise de Souillac, a fracturé un tronc et s'est emparé de l'argent qu'il contenait.

Liffaut a déjà été condamné pour le même motif. Il est condamné à 5 mois de prison.

Etrangers en défaut. — Pour défaut de renouvellement de leur carte d'étranger, la veuve Babianelli, et le sieur Debrowski, sont condamnés à 16 francs d'amende.

Entre voisins. — M. Salvatore Lessonini, commerçant à Cahors, au cours de discussions violentes avec son voisin Broussayre, l'a frappé à coups de poing à la figure, et l'a blessé.

Lessonini est condamné à 16 francs d'amende.

Hausse illicite. — Bourdarie, charcutier à Mercuès, et Brugalières, propriétaire à Espère, sont poursuivis pour vente de viande de porc au-dessus de la taxe.

Le jugement est renvoyé à huitaine.

PRODUITS DE BASSE-COUR

Par arrêté préfectoral sont fixés comme suit les prix maxima de vente des produits agricoles ci-dessous :

Pintades, poids vif, le kgr., 28 fr. ; poids mort, le kgr., 34 fr. ; canards maigres, poids vif, le kgr., 18 fr. ; poids mort, le kgr., 26 fr. ; canards gras gavés, morts, le kgr., 32 fr. ; oies maigres : petites, de 4 kgr., poids mort, le kgr., 22 fr. 25; moyennes, de 4 kgr. à 5 kgr. 500, poids mort, le kgr., 21 fr. ; grosses, plus de 5 kgr. 500, poids mort, le kgr., 20 fr. ; oies grasses gavées, mortes, le kgr., 36 fr. ; pigeons : petits, la paire, 9 fr. ; moyens, la paire, 12 fr. ; gros, la paire, 16 fr. ; œufs frais, la douzaine, 12 fr. chez les producteurs, 14 fr. chez les revendeurs ; œufs de conserve, la douzaine, 10 fr.

Aux pensionnés de la Caisse de Retraites des Ouvriers Mineurs d'Alsace et de Lorraine

Les pensionnés de la Caisse de Retraites des Ouvriers Mineurs d'Alsace et de Lorraine, demeurant dans les départements de la zone libre, sont invités à faire connaître leur résidence à l'adresse suivante : C.R. O.M.A.L., Foire-Exposition, Section de l'Alimentation, Stand n° 75, à Lyon (Rhône).

Au P.-O.

M. Genotin, facteur mixte aux écritures à la gare de Souillac, est nommé facteur enregistrant à la gare de Saint-Denis, près Martel.

Les Sports

STADE CADURCIEN

Rugby. — En déplacement à Gourdon, le Stade Cadurcien I bat Gourdon, par 5 points (1 essai, Heilhes, 1 but, Meulet) à 3 points (1 but sur coup franc, Domec). Ce match fut franchement mauvais. Un terrain bien trop petit, où nos trois-quarts, nettement supérieurs, ne purent jamais développer à fond une attaque, les locaux jouant souvent hors-jeu ; jeu le plus souvent incohérent, telle est la physionomie de cette partie sans relief.

Dimanche 1er décembre, l'équipe 1re du Stade se rendra à Moissac pour y rencontrer, en un match amical, l'excellente équipe de l'Avenir Moissagais.

Arrondissement de Cahors

Luzech

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. le Commandant Bonnefoi, du 12e régiment régional de Lille, est promu au grade de lieutenant-colonel. Fait prisonnier à Dunkerque, M. Bonnefoi est actuellement en captivité. Nous lui adressons nos félicitations.

Puy-l'Evêque

Déclaration de récolte. — Il a été enregistré à la mairie de Puy-l'Evêque, 150 déclarations de blé, donnant un total de 752 quintaux.

Parnac

Secours National. (Communiqué). — Une Commission constituée par le Maire, conformément aux indications fournies par le délégué départemental, avait chargé un groupe de charmantes jeunes filles de recueillir, chez les habitants, les dons en espèces destinés au Secours National.

Le produit des souscriptions s'élève à la coquette somme de 2.242 fr.

Si toutes les communes font un effort semblable, que de misères vont pouvoir être soulagées !

La Commission félicite et remercie les généreux souscripteurs de Parnac, dont quelques-uns ont fait des versements importants, et aussi les aimables jeunes personnes qui ont bien voulu visiter les habitants.

Elle espère qu'un geste de solidarité sera fait également ces prochains jours, lorsqu'il s'agira d'offrir des dons en effets.

Ainsi sera réalisé le rapprochement fraternel de la population dans un sentiment d'union communale, au profit des malheureuses victimes de la guerre.

Arrondissement de Figeac

Laval-de-Cère

Pour nos prisonniers. — Les Anciens Combattants de Laval-de-Cère, après l'appel du Maréchal Pétain, ont fait une collecte en faveur des prisonniers.

Ils ont recueilli la somme de 2.863 fr., auxquels s'ajoutent 125 fr. versés par la caisse de leur groupement et 300 fr. souscrits par les écoliers et leurs maîtres.

Le montant total, qui est de 3.288 fr., a été adressé à la Croix-Rouge française pour les prisonniers, à Figeac.

A tous les donateurs merci.

Saint-Céré

Changement d'horaires. — MM. les Concessionnaires des lignes d'autobus St-Céré-Labastide et Labastide-Cahors ont l'honneur d'informer le public que, conformément aux instructions du nouveau plan de transports et à partir du 25 novembre, le service n'est assuré que les jours impairs et samedis. Le départ de St-Céré a lieu le matin à 6 heures et le retour le soir à 20 heures.

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Raymond Magot, beau-frère de M. Païta. Les obsèques de M. Raymond Magot ont été célébrées à St-Céré, au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme Païta, née Magot, à M. Païta, à leurs enfants, à la famille nos sincères condoléances.

Quintonine
Le flacon pour faire soi-même un litre de vin fortifiant, 5 fr. 85. Ttes Phies.

Arrondissement de Gourdon

Fontanes-du-Causse

Enseignement primaire. — Mlle Teulières est nommée institutrice stagiaire à Fontanes-du-Causse, en remplacement de M. Chiniard, en congé pour raison de santé.

Nous adressons à M. Chiniard nos meilleurs vœux de prompt et complet rétablissement.

Gramat

Foire. — Notre foire de novembre n'a pas été très importante, en raison de la baisse sensible qui s'est produite sur le bétail. Voici quelques cours pratiqués :

Gros bœufs de travail, de 12.000 à 12.500 fr. ; bœufs moyens, de 9.500 à 10.000 fr. ; bouvillons, de 7.000 à 8.000 francs; bourrets d'Auvergne, de 6.000 à 7.000 fr. ; vaches laitières, 10.000 fr., le tout la paire ; veaux de boucherie, de 10 à 15 fr. le kg. Pénurie de porcs gras sur le marché ; porcelets, de 250 à 300 fr. la pièce et selon grosseur. Les moutons ont valu de 9,50 à 10 fr. ; agneaux, 12 fr., le tout le kg. Brebis mères avec agneau, de 420 à 450 fr.

Volailles : poulets de grains, 12 fr. ; poules, 10 fr. ; pintades, 12 fr. ; dindes, 10 fr. ; lapins domestiques, 6 fr., le tout le demi-kilo ; pigeons communs, 10 fr. ; grosse espèce, 18 fr. la paire ; lièvres, 10 fr. ; lapins de garenne, 8 fr., le tout la livre ; perdreaux, de 16 à 18 fr. la pièce ; œufs frais, 12 fr. la douzaine.

Légumes : choux-fleurs, de 8 à 10 fr. la pièce ; céleris en branche, 2 à 2,50 ; salsifis, 5 fr. la botte ; salade, 3 fr. la pièce.

Pommes à couteau, 8 fr. le kilo ; oranges, 7 fr. le demi-kilo.

Prochaine foire le 6 décembre.

Martel

Secours National. — La quête pour le Secours National a produit la somme de 7.468 fr. 50, et pour le Secours Communal 3.734 fr., soit, en tout, 11.202 fr. 50.

Souillac

Secours National. — La vente du portrait du Maréchal Pétain a produit, à Souillac, la somme de 2.640 fr.

Marché du 22 novembre. — Marché bien approvisionné et très actif.

Principaux cours pratiqués : poules, coqs et canards, 10 fr. ; poulets de grains, 11 fr. 50 à 12 fr. ; dindes, 10 fr. 50 ; pintades, 13 fr. ; lapins domestiques, 6 fr. 50 à 7 fr., le tout le demi-kilo. Pigeons communs, 9 à 11 fr. ; de grosses espèces, 20 à 22 fr. le couple ; œufs en petite quantité, 12 fr. la douzaine.

Gibier : lièvres, 9 fr. le demi-kilo ; lapins, 8 fr. ; perdreaux, 16 à 17 fr. l'unité.

Beurre du pays, 28 fr. le kilo ; petits fromages de chèvres, 6 fr. 50 à 7 fr. la douzaine.

Vayrac

Bienfaisance. — Un don anonyme de 200 francs et un autre de 100 francs, ce dernier par Mme veuve Teillac, ont été remis au maire de Vayrac.

Cette somme de 300 francs a été versée à la caisse du bureau de bienfaisance.

De vifs remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

40 ans, l'homme commence à décliner

A partir de 40 ans, l'homme a fréquemment l'occasion de se plaindre de lourdeurs aux jambes, de vertiges, d'éblouissements, de palpitations, de bouffées de chaleur, de bourdonnements d'oreilles, ou de sensation de froid aux extrémités, etc... Que ne prend-il des Gouttes Floride, le grand régulateur de la circulation ? Ce remède végétal agit avec une rare efficacité sur le cœur, le sang, les veines et les artères. Les Gouttes Floride suppriment varices, hémorroïdes, hypertension. Pour rester jeune et bien portant, tout homme de 40 ans devrait prendre ces gouttes bienfaisantes. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

Dernière heure

Les bombes italiennes ont endommagé six navires de guerre dans le port d'Alexandrie

Le communiqué italien déclare que d'après des informations dignes de foi le bombardement aérien du port d'Alexandrie, effectué par nos escadrilles avec des bombes de gros calibres, le 19 novembre, a gravement atteint six navires de guerre une usine de réparations de la compagnie du canal utilisé par la flotte ennemie, les camps d'aviation de Helwan.

AVIS DE DECES

Monsieur François BENNET, Directeur départemental des P.T.T., Chevalier de la Légion d'honneur ; le Capitaine et Madame Claude CHEVALIER ; Monsieur Henri BENNET et tous les autres parents et alliés ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame François BENNET
Née Marthe BERCEGOL

décédée dans sa 58e année, munie des Sacrements de l'Eglise et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 30 novembre, à 10 heures.

Réunion maison mortuaire, 1, rue des Cadourques.

REMERCIEMENTS

Madame Charles COCULA ; Mademoiselle Christiane COCULA ; Monsieur Gilles COCULA, notaire à Cézac (Gironde), en captivité, Madame Gilles COCULA et leur fils Jean ;

Les familles COCULA, FEYT, LORTHE et GRENIERBOLEY remercient profondément les personnes qui leur ont apporté des marques de sympathie dans le deuil qui les frappe en la personne de

Monsieur Charles COCULA
Trésorier-Payeur général honoraire
Chevalier de la Légion d'honneur
Conseiller général du Lot

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame CAYRAC et leurs enfants ; Madame Veuve ROBERT et sa fille ; les familles RESCOUSSIÉ et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve ROUELLE
Née RESCOUSSIÉ

décédée dans sa 71e année.

PETITES ANNONCES

ACHAT DE BOUTEILLES
FARGE, 6, avenue Jean-Jaurès
CAHORS

Piano à vendre ou à louer. S'adresser : 25, rue St-Urcisse. (32.905).

DÉPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de Cahors
CHEMINS RURAUX
Exécution de la loi du 20 août 1881

Projet de reconnaissance du chemin rural du Mas de Bro, commune de Saint-Médard-Catus.

Extrait de l'arrêté du 16 novembre 1940 ordonnant l'enquête

Article 1er. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Saint-Médard-Catus resteront déposées, pendant dix jours, du 22 novembre 1940 au 1er décembre 1940, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Article 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, Monsieur Solmiac, maire des Junies, Commissaire-enquêteur, recevra à la mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

A Cahors, le 16 novembre 1940.
Le Préfet, Signé : Maurice BÉZAGU.

L'Agence Havas a réouvert ses Services de Publicité au Siège Central, 62, rue de Richelieu, Paris (2e) et dans 15 Succursales de la zone occupée.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 82

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

D'un seul coup, tous ses griefs contre ce qu'elle appelait l'indifférence de Miguel lui revenaient.

Etait-il possible que cet homme... ce diplomate qui devait être versé dans l'art de séduire, de ne pas blesser les gens, puisse agir avec elle si dédaigneusement ? Il ne lui avait même pas dit quelle était la situation véritable qu'il occupait... Il l'avait tenue, elle, sa femme, à l'écart de toute sa vie officielle ! Peut-être parce qu'il la dédaignait ?... Ou mieux, parce qu'il désirait cacher son existence ?... Oh ! surtout, parce qu'il ne l'aimait pas !

Maintenant, il affectait de ne pas la connaître !

Comment, tout à l'heure, n'avait-il pas eu un geste de bienveillance vers elle ?... Pas même un salut... à peine un regard !

La fille de M. Le Cadreron sentait se lever en elle tout un levain de souffrance, d'orgueil blessé, de ressentiment.

— Ah ! il cache mon existence ! Il a honte de moi !... Eh bien ! il va voir !

Elle ne calcula même pas, dans son emportement, si ses confidences n'allaient pas nuire à son mari. Un besoin de vengeance l'habitait et elle ne pouvait le dominer.

S'efforçant pourtant de rester calme, elle regarda son compagnon, le reporter, et dans un sourire, elle affirma :

— Oui, je connais beaucoup de choses sur l'un d'eux... une très belle histoire, même... un vrai roman qui enthousiasmerait les lecteurs d'un journal...

L'homme sursauta et, les yeux brillants de curiosité, la supplia :

— Vous savez quelque chose ? Oh ! dites-moi ça ?

— C'est... c'est sur la vie intime de ce diplomate, commença la jeune femme, qui cherchait comment présenter la chose.

— Ça ne fait rien... en parlant avec tact, discrètement.

— Mais à la condition que vous ne disiez pas d'où vous tenez les renseignements.

— Evidemment, voyons !... Alors ?

— Eh bien ! le vrai nom de ce Ruitz... le plus jeune... c'est Miguel de Plata...

— Attendez que j'écrive... Mi...guel de... Plata. Mais vous êtes sûre, au moins ?

— Certaine ! Sa femme est mon amie... ma plus précieuse amie.

— Oh ! alors !

— Oui. Ils se sont mariés pendant les hostilités espagnoles. Et c'est là que commence la délicieuse histoire... C'était à Barcelone. Ils ne se connaissaient pas... mais pas du tout, vous savez.

— Pas du tout ?

— Non, et ce fut le coup de foudre... dès la première minute !

— Très gentil.

— Ce que je ne vous ai pas encore dit, c'est qu'une heure après leur rencontre... après le premier regard, vous comprenez ?

— Oui.

— Ils se sont mariés.

— Pas possible !

— Si... en une heure, ce fut fini... Pendant les hostilités, vous vous rappelez que les formalités de mariage n'existaient plus.

— En effet, je me souviens.

— Eh bien ! ils se marièrent ainsi. Un vrai coup de foudre ! L'irrésistible attrait !... Le lendemain, Ruitz retournait se battre en laissant derrière lui sa jeune femme désolée... après une nuit d'amour... rien qu'une nuit...

— Mais c'est un vrai roman que vous me racontez là !

Elle sourit et, chose étrange, malgré son ressentiment, son sourire était très doux.

— Il est bien vrai, c'est un roman ! fit-elle, songeuse. Un merveilleux roman !

— Et ça dure encore, cette histoire-là ?

Elle n'eut pas une hésitation.

— Oh ! je vous crois !... Ils s'adorent !... Elle, c'est une jeune fille très bien... elle appartient à une bonne famille de l'aristocratie française... Et lui ?... vous voyez, il est très joli garçon, très correct... un vrai gentleman ! On vient de vous dire qu'il avait une valeur énorme... Il est tout à fait une personnalité en vue.

Ebahi, le journaliste la regardait.

— Vous n'aviez pas l'air de le connaître, tout à l'heure. Et maintenant, vous me racontez des choses...

— Pardon ! Lui, je le connaissais, mais j'ignorais les autres.

— Parce que, vous comprenez... je ne voudrais pas dire des bêtises ou des racontars...

Son doute inquiéta Orane, elle eut peur qu'il ne la crût pas.

— Je vous affirme que je n'invente rien... Parlez-en à ma cousine ou à mes parents, ils vous diront que je connais tout particulièrement la femme de ce monsieur.

— Mme de Plata ?

— Oui, Mme Ruitz de Plata est mon amie... presque une autre moi-même.

— Je ne demande pas mieux que de vous croire. C'est tellement merveilleux, une si gentille histoire à raconter. Le mariage d'un jeune diplomate, célébré et accompli en une heure... Ce serait vraiment intéressant.

— Passionnant.

— Et votre amie l'aime aussi, son mari ?

Orane rougit imperceptiblement à cette question directe. Une seconde, son regard effleura l'homme qui parlait là-bas... cette belle tête grave... l'expression marquée de cette figure allongée presque à l'excès... ce regard velouté et autoritaire. En même temps, elle évoquait la démarche de Ruitz, sa façon de pivoter sur un talon avec une inflexion du buste un peu en arrière, geste un peu théâtral, mais corrigé par le naturel même de ce mouvement.

Et le front légèrement plissé, dans toute une tension du visage, elle déclara :

— Mon amie adore son mari... Ses parents me le disaient encore il y a deux jours... J'ai logé chez eux en venant à Genève.

— Je comprends que vous soyez au courant... Mais dites donc, ajouta-t-il en riant, elle doit être bien jolie, la jeune dame, pour qu'un homme se soit emballé comme ça pour elle ?

— Elle n'est pas mal du tout... Enfin, je veux dire... le monsieur, là-bas, a dû la trouver à son goût... Il l'aime, vous devinez !

— Un gentil ménage, quoi ! C'est ça que vous voulez dire ?

— Oui, c'est ça ! Un couple de tourtereaux !

Le regard fixe, comme si elle voyait un film invisible se dérouler devant ses yeux, elle précisa :

— Lui et elle sont toujours ensemble... Ils ne se quittent pas, ne vivent qu'en tête-à-tête, ne vont nulle part... A croire que la vie des autres ne leur importe pas...

Comme dans un songe, elle acheva :

— Pas désagréable, cette vie à deux... très douce, même, parfois...

— Ils ne s'embêtent pas, quoi ! résuma le journaliste avec l'indulgente approbation d'un homme de quarante ans pour tout ce qui touche à l'amour.

— Oh ! sûrement non ! confirma la jeune femme en se secouant. Ils ne s'ennuient pas quand ils sont ensemble.

Pour parler plus confidentiellement à son compagnon, Orane s'était penchée vers celui-ci ; de son côté, le journaliste s'était rapproché d'elle. Si bien que dans cette attitude d'intimité, avec le sourire amusé qui découvrait les dents d'Orane et les yeux brillants de joie du Français, ravi des renseignements obtenus, les deux dîneurs avaient l'air, pour tout œil non prévenu, de deux amis tout particulièrement intimes.

Or, deux amis, quand ils représentent un couple jeune, s'entendant bien, font toujours penser à des amoureux possibles.

A ce moment, Orane, rendue songeuse par l'évocation des sentiments amoureux qu'elle prêtait à Ruitz, s'aperçut qu'à l'autre extrémité de la salle de restaurant, Miguel examinait d'un œil dur le journaliste.

Cette circonstance ranima subitement sa bonne humeur.

(*A suivre*).